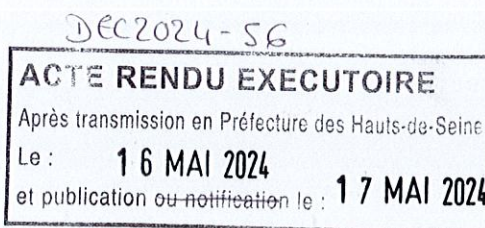




MAIRIE DE NANTERRE

Direction des affaires juridiques, des
assemblées et de la commande publique



DECISION DU MAIRE

Objet : Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique et énergétique, le réaménagement et la mise en accessibilité du groupe scolaire Anatole FRANCE – Désignation nominative des membres du jury de concours

LE MAIRE, PRESIDENT DU JURY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2125-1 et R. 2162-15 à R. 2162-26,

Vu la délibération DEL2023-151 du Conseil municipal du 2 octobre 2023 approuvant le programme, le calendrier et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour la réhabilitation thermique et énergétique, le réaménagement et la mise en accessibilité du groupe scolaire Anatole FRANCE,

Vu la délibération DEL2024-43 du Conseil municipal du 25 mars 2024 relative à la désignation des membres composant le jury de concours pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération,

Vu le règlement de concours,

Considérant qu'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisses a été lancé pour la désignation du maître d'œuvre concernant la réhabilitation thermique et énergétique, le réaménagement et la mise en accessibilité du groupe scolaire Anatole FRANCE,

Considérant que le Conseil municipal a établi dans sa délibération du 25 mars 2024 la composition non nominative des membres du jury, conformément aux articles R. 2162-22 et R. 2162-24 du Code de la commande publique et au règlement du concours,

Considérant qu'il y a lieu de désigner nominativement les membres du jury de ce concours,

DECIDE

Article unique : de désigner, pour composer le jury de ce concours restreint sur esquisses relatif à la désignation du maître d'œuvre dans le cadre de l'opération de réhabilitation thermique et énergétique, réaménagement et mise en accessibilité du groupe scolaire Anatole FRANCE, les personnes suivantes :

➤ **En qualité de membres à voix délibérative :**

- o Les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres (ou leurs suppléants en cas d'empêchement) :

Membres titulaires :

- Madame Samia KASMI, adjointe au Maire
- Monsieur Jean-Pierre BELLIER, adjoint au Maire
- Madame Perrine COULTER, conseillère déléguée
- Madame Stéphanie LAMORA, conseillère déléguée
- Madame Madeleine MAUFRAIS, conseillère municipale

Membres suppléants :

- Monsieur Jean-Luc JATHIÈRES, conseiller délégué
 - Monsieur Abdelkader SELMET, adjoint au Maire
 - Madame Caroline COR, adjointe au Maire
 - Monsieur Joseph NONGA, conseiller délégué
 - Monsieur Adam OUBUIH, conseiller municipal
- o Les personnalités qualifiées disposant de qualifications équivalentes à celles des candidats participant au concours :
 - Madame Gaëlle COLLIGNON, Mairie de Rueil-Malmaison, Directrice de l'Architecture et des Bâtiments
 - Monsieur Antoine REGNAULT, AR Architectes
 - Monsieur Francis VAN WAVEREN, VWF
 - Monsieur David BANVILLET, SAA Architectes
 - Madame LASAGNI, Diocèse de Paris, directrice de la maîtrise d'ouvrage
 - o Les personnalités supplémentaires désignées parmi les membres élus du Conseil Municipal ou de la SEMNA (en raison de leur compétence ou de leur intérêt particulier à participer au concours) :
 - Monsieur Patrick JARRY, conseiller délégué en charge de l'aménagement et de l'urbanisme
 - Monsieur Alexis MARTIN, adjoint au Maire en charge de la Transition écologique et du patrimoine communal
 - Madame Clémence LACOT, conseillère déléguée en charge du quartier République

➤ **En qualité de membres à voix consultative :**

- Monsieur Christophe MAILHE, Paris la Défense
- Madame Manon DAUBAS, Directrice de l'Action Educative
- Monsieur ou Madame l'inspecteur.trice de l'Education Nationale de la circonscription
- Madame Katia BONVENTI, Directrice de la Direction des Personnels de service et de la restauration
- Madame Erika GUILLEE, représentante du Trésor public
- Mesdames Roxane BOUISSET ou Fériale HADDAD, représentantes de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

Nanterre, le 16 MAI 2024

Le Maire de Nanterre



Raphaël ADAM

